

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 25 janvier 2022

Membres présents : 11

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Absente excusée : Charlène BODARD – a donné son pouvoir à Agnès THIBAULT

Absent excusé : Bruno GROSSI – a donné son pouvoir à Agnès THIBAULT (ne peut être pris en compte)

Absente excusée Patricia CORDIER – a donné son pouvoir à Aline MOLLER-GRASSER

Absente excusée : Annie MANDION

Invités au titre de la Commission Finances : Michel GIRAULT, Bernard CHAUVIN excusé

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

COMMUNE

- Protection sociale complémentaire des agents communaux
- Diminution des horaires d'un agent suite à la fermeture du centre de loisirs le mercredi
- Compte administratif 2021
- Point sur les dossiers travaux

EAU et ASSAINISSEMENT

- Compte administratif 2021
- Point sur l'étude patrimoniale

QUESTIONS DIVERSES

COMMUNE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme le Maire fait part de **la situation à l'école** au regard de la Covid 19 : l'agente en charge de la cantine et de la garderie ayant été testée positive, il a fallu revoir toute l'organisation de manière à assurer la continuité du service (y compris l'accompagnement en car, le ménage et la désinfection habituels). Grâce à la bonne volonté des uns et des autres et à l'implication de Patricia Cordier des solutions ont été trouvées durant le week-end. Cependant les effectifs à la cantine étant tellement fluctuants, affectant les prévisions de commandes des repas, il a fallu se résoudre à suspendre la livraison de ceux-ci jusqu'aux vacances : il a été demandé aux familles de préparer un pique-nique pour leur(s) enfant(s) muni de couverts.

PV du conseil du 3 décembre 2021 : approuvé à l'unanimité

Protection sociale complémentaire des agents communaux : l'ordonnance N° 2021-175 du 17 février 2021 prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux *contrats prévoyance* de leurs agents au plus tard le 1^{er} janvier 2025, à leurs *contrats santé* au plus tard le 1^{er} janvier 2026. Pour les 1ers, la participation ne pourra être inférieure à 20 % d'un montant de référence qui sera fixé par décret, pour les seconds celle-ci ne pourra être inférieure à 50 %. Le Conseil Municipal avisera le moment venu. Quant aux modalités, entre la *labellisation* (contrats référencés par des organismes accrédités et souscrits individuellement par les agents) et la *convention de*

participation (mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion), la Conseil Municipal propose d'opter pour la seconde option.

Diminution des horaires d'un agent suite à la fermeture du centre de loisirs le mercredi : il s'agit d'un ajustement à la marge suite à la réorganisation rendue nécessaire à la fois par la fermeture du centre de loisirs le mercredi et le départ de la cantinière à la Toussaint. Voté à l'unanimité.

Compte administratif : dans l'attente de la production du compte de gestion par la Perception, Mme le Maire propose de reporter le vote, mais présente le détail des comptes à l'appui d'un power-point et d'exemplaires du grand livre qu'elle fait circuler. Elle attire l'attention des membres du Conseil sur l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement : 67 621,63 € et liste les opérations d'investissement : espace multisports (78 097 € autofinancé à 23.77 % seulement !), étude sécurité (3 000 €), étude église (20 441 €), nouveaux équipements pour 35 156 € (volets roulants à la cantine, colombarium, défibrillateurs, véhicule, panneaux et N° pour l'adressage, four à la cantine pour les principaux). Le résultat de l'exercice 2021 se monte à + 36 225,51 €.

Point sur les dossiers travaux : Mme le Maire fait le point des subventions en attente qui doivent permettre de lancer prochainement les travaux de sécurité et ceux de l'église.

EAU et ASSAINISSEMENT

Compte administratif : le fait marquant est la diminution considérable du déficit de la section de fonctionnement (- 29 578 € en 2017, - 8 708 € en 2021). En effet le réajustement du tarif de l'assainissement après analyse du coût de la distribution de l'eau s'est avéré pertinent et devrait conduire à l'équilibre en 2022. Autre motif de satisfaction : le tableau de la dette donne la dernière échéance en 2024. Par ailleurs le compte administratif retrace le démarrage de l'étude patrimoniale subventionnée en partie par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.

Etude patrimoniale : les investigations concernant les réseaux d'eau potable et d'eaux usées suivent leur cours. Un bilan d'étape est prévu en février avec les bureaux d'étude.

QUESTIONS DIVERSES

- Le spectacle « Drôles de dames » initialement prévu le 30 janvier 2022 est reporté au 1^{er} mai à 18h30
- L'AREM prévoit d'organiser un concert le samedi 11 juin 2022 ainsi qu'un récital de piano à une date non encore fixée
- La salle des fêtes est parfois retrouvée anormalement sale : il est demandé aux associations un peu plus de vigilance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Prochain conseil : vendredi 25 mars 2022 à 18h30.

La secrétaire de séance

Le Maire